

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES : UNE ENVELOPPE SUPPLÉMENTAIRE DE 500 000 \$ POUR LA HAUTE-YAMASKA

Granby, le 21 janvier 2021 – Le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) octroie une enveloppe supplémentaire de 500 000 \$ à la MRC de La Haute-Yamaska dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) et de son volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM). Ainsi, les entreprises yamaskoises peuvent de nouveau communiquer avec Entrepreneuriat Haute-Yamaska, un volet de Granby Industriel, pour soumettre une demande d'aide financière.

Cette nouvelle enveloppe s'ajoute aux trois enveloppes consenties depuis le début de la crise, et déjà épuisées, pour un total de 2 805 301 \$ octroyés à la région. À cette somme, s'ajoute une aide financière additionnelle de 224 637 \$ qui a été rendue accessible aux entreprises grâce au remboursement de certains prêts depuis le début du programme. C'est ainsi plus de 3 M\$ de liquidités injectés dans le milieu pour soutenir la période d'incertitude économique actuelle.

Jusqu'à présent, la majorité des 78 prêts ont été consentis à des entreprises de Granby. Or, la MRC rappelle que les entreprises localisées sur l'ensemble de son territoire sont admissibles. « À ce jour, peu de demandes d'aide financière ont été reçues en provenance des autres municipalités. Et pourtant, le PAUPME offre des mesures avantageuses pour permettre aux entreprises de traverser la crise. J'invite donc tout entrepreneur du territoire yamaskois qui désire soumettre une demande à prendre contact avec Entrepreneuriat Haute-Yamaska », indique M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Par ailleurs, des intervenants économiques de la Haute-Yamaska invitent les entrepreneur(e)s de la région à une [séance d'information virtuelle](#) qui portera sur les différents programmes et aides aux entreprises le 10 février 2021, à 8 h 30. Il s'agira d'une occasion pour les promoteurs de démystifier, entre autres, les critères d'admissibilité et de poser leurs questions. Tous les détails sont disponibles sur le site Web d'Entrepreneuriat Haute-Yamaska.

Rappelons que le programme PAUPME s'adresse aux entrepreneurs subissant des difficultés dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et ayant besoin de liquidités d'un montant jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Les entreprises de tous les secteurs sont admissibles au programme, de même que celles d'économie sociale, incluant les coopératives et les organismes sans but lucratif réalisant des activités commerciales.

Le volet AERAM s'applique spécifiquement aux prêts accordés dans le cadre du PAUPME à partir du 1^{er} octobre 2020. Il permet aux entreprises d'obtenir un prêt avec possibilité de pardon, c'est-à-dire qu'une partie de l'aide financière obtenue n'aura pas à être remboursée. Il couvre la portion des frais fixes admissibles non réclamée dans le cadre d'un autre programme gouvernemental et déboursée pour la période de fermeture visée.

Les entreprises admissibles à ce volet peuvent voir converti en pardon de prêt l'équivalent de 80 % de leur prêt octroyé par le PAUPME. Il est à noter que, en décembre 2020, le gouvernement du Québec a élargi les critères d'admissibilité du volet AERAM.

Pour obtenir plus d'information sur le PAUPME et le volet AERAM, les critères d'admissibilité ainsi que les formulaires de demande, consultez le [site Web d'Entrepreneuriat Haute-Yamaska](#).

Les entreprises qui ont, quant à elles, des besoins de liquidités supérieures à 50 000 \$ sont encouragées à consulter la page Web du [Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises \(PACTE\)](#), administré par Investissement Québec.

À propos d'Entrepreneuriat Haute-Yamaska

Entrepreneuriat Haute-Yamaska voit à favoriser le développement économique et le soutien à l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, et dans tous les secteurs d'activité, notamment en accompagnant les entrepreneurs sur les plans technique et financier. Ce soutien est rendu possible grâce au financement consenti à Granby Industriel par la MRC de La Haute-Yamaska via son Fonds régions et ruralité.

- 30 -

Sources : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
mpawliw@haute-yamaska.ca
450 378-9976, poste 2239

Mélanie St-Pierre
Agente en communication
Granby Industriel/Entrepreneuriat Haute-Yamaska
m.st-pierre@granby-industriel.com
450 777-2707, poste 2627